

UPOV

TG/TOREN(proj.4)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2011-01-10

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

PROJET

TORENIA

Code UPOV : TOREN

Torenia L.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

établis par un expert du Japon

pour examen par le

*Comité technique à sa quarante-septième session,
qui se tiendra à Genève du 4 au 6 avril 2011*

Autres noms communs : *

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Torenia L.</i>	Torenia, Bluewings, Wishbone-flower	Torenia	Torenie	Torenia, Legazpia blanco

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

SOMMAIREPAGE

1.	OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2.	MATERIEL REQUIS.....	3
3.	METHODE D'EXAMEN	3
3.1	Nombre de cycles de végétation.....	3
3.2	Lieu des essais.....	3
3.3	Conditions relatives à la conduite de l'examen	3
3.4	Protocole d'essai	4
3.5	Essais supplémentaires.....	4
4.	EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE	4
4.1	Distinction.....	4
4.2	Homogénéité	6
4.3	Stabilité	6
5.	GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	6
6.	INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES	7
6.1	Catégories de caractères.....	7
6.2	Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	8
6.3	Types d'expression.....	8
6.4	Variétés indiquées à titre d'exemples.....	9
6.5	Légende.....	9
7.	TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	10
8.	EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTÈRES	15
8.1	Explications portant sur plusieurs caractères	15
8.2	Explications portant sur certains caractères	15
9.	BIBLIOGRAPHIE.....	20
10.	QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	21

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Torenia* L.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences ou de boutures racinées.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

Variétés multipliées par voie végétative : 10 boutures racinées

Variétés reproduites par voie sexuée : une quantité suffisante de semences pour produire 20 plantes

S'agissant des semences, celles-ci doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Observation visuelle de la couleur

Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6.500 et rester dans les limites de tolérance du “British Standard 950”, partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc. Le code de couleur et sa version doivent être indiqués dans la description variétale.

3.4 *Protocole d’essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 10 plantes pour les variétés multipliées par voie végétative ou 20 plantes pour les variétés reproduites par voie sexuée.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l’on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu’à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l’observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d’examen de consulter l’introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu’un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l’influence du milieu n’appelle pas plus d’un cycle de végétation pour s’assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L’un des moyens de s’assurer qu’une différence observée dans un caractère lors d’un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 9 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 9 plantes pour les variétés multipliées par voie végétative, ou sur 19 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 19 plantes pour les variétés reproduites par voie sexuée, et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

- MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes
- VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et

il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 *Homogénéité*

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1 % et une probabilité d'acceptation d'au moins 95 %. Dans le cas d'un échantillon de 10 plantes, une plante hors-type est tolérée.

4.2.3 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés autogames reproduites par voie sexuée, il faut appliquer une norme de population de 1 % et une probabilité d'acceptation d'au moins 95 %. Dans le cas d'un échantillon de 20 plantes, une plante hors-type est tolérée.

4.2.4 L'homogénéité des variétés hybrides doit être déterminée en fonction de la catégorie d'hybride et conformément aux recommandations sur les variétés hybrides figurant dans l'introduction générale.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences ou un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- (a) Plante : port (caractère 1)
- (b) Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie basale (caractère 19) avec les groupes suivants :
 - Gr.1 : blanche
 - Gr.2 : jaune
 - Gr.3 : orange
 - Gr.4 : rouge
 - Gr.5 : rose
 - Gr.6 : pourpre
 - Gr.7 : violette
- (c) Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie distale (caractère 20) avec les groupes suivants :
 - Gr.1 : blanche
 - Gr.2 : jaune
 - Gr.3 : orange
 - Gr.4 : rouge
 - Gr.5 : rose
 - Gr.6 : pourpre
 - Gr.7 : violette
- (d) Lobe latéral de la corolle : couleur de la partie centrale (caractère 21) avec les groupes suivants :
 - Gr.1 : blanche
 - Gr.3 : jaune
 - Gr.4 : orange
 - Gr.5 : rouge
 - Gr.2 : rose
 - Gr.6 : pourpre
 - Gr.7 : violette
- (e) Lobe inférieur de la corolle : netteté de la tache (caractère 24)

Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6 (section 6.1.2)

QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6 (section 6.3)

QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6 (section 6.3)

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6 (section 6.3)

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

(a) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.2

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. VG (*) (+)	Plant: growth habit	Plante : port	Pflanze: Wuchsform	Planta: porte		
PQ	upright	dressé	aufrecht	erguido	Clown Blue	1
	upright to semi upright	dressé à demi-dressé	aufrecht bis halbaufrecht	erguido a semierecto		2
	semi upright	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	Dantopuremon	3
	semi upright to horizontal	demi-dressé à horizontal	halbaufrecht bis waagerecht	semierecto a horizontal		4
	horizontal	horizontal	waagerecht	horizontal	Danmoon20	5
	drooping	retombant	überhängend	colgante	Hato-04-05	6
2. VG/ MS (+)	Plant: height	Plante : hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
QN	short	basse	niedrig	baja	Danmoon20	3
	medium	moyenne	mittel	media	Clown Blue	5
	tall	haute	hoch	alta		7
3. VG/ MS (*) (+)	Plant: width	Plante : largeur	Pflanze: Breite	Planta: anchura		
QN	narrow	étroite	schmal	estrecha	Clown Blue	3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	broad	large	breit	ancha	Danmoon15	7
4. VG/ MS (+)	Petiole: length	Pétiole : longueur	Blattstiel: Länge	Peciolos: longitud		
QN	(a) short	court	kurz	bajo		1
	medium	moyen	mittel	medio	Danmoon20	2
	long	long	lang	grande	Clown Blue	3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
5.	VG/	Leaf blade: length	Limbe : longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud	
(*)	MS					
(+)						
QN	(a)	short	court	kurz	bajo	3
		medium	moyen	mittel	medio	Hato-04-05 5
		long	long	lang	grande	Clown Blue 7
6.	VG/	Leaf blade: width	Limbe : largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura	
(*)	MS					
(+)						
QN	(a)	narrow	étroit	schmal	estrecho	3
		medium	moyen	mittel	medio	Hato-04-05 5
		broad	large	breit	ancha	Clown Blue 7
7.	VG	Leaf blade: incisions of margin	Limbe : type d'incisions du bord	Blattspreite: Randeinschnitte	Limbo: incisiones del borde	
(+)						
PQ	(a)	dentate	dentelé	gezähnt	dentado	Danmoon20 1
		dentate to crenate	dentelé à crénelé	gezähnt bis gekerbt	dentado a crenado	2
		crenate	crénelé	gekerbt	crenado	Hato-04-05 3
8.	VG	Leaf blade: depth of incisions of margin	Limbe : profondeur des incisions du bord	Blattspreite: Tiefe der Randeinschnitte	Limbo: profundidad de las incisiones del borde	
	(a)	very shallow	très peu profondes	sehr flach	muy poco profunda	1
		shallow	peu profondes	flach	poco profunda	Hato-04-05 2
		medium	moyennes	mittel	media	3
		deep	profondes	tief	profunda	Danmoon20 4
		very deep	très profondes	sehr tief	muy profunda	5

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
9. VG (* (+)	Inflorescence: axillary flower	Inflorescence : bourgeon axillaire	Blütenstand: achselständige Blüte	Inflorescencia: flor axilar		
QL	absent	absent	fehlend	ausente	Clown Blue	1
	present	présent	vorhanden	presente	Danmoon20	9
10. MG (* (+)	Calyx: number of lobes	Calice : nombre de lobes	Kelch: Anzahl der Lappen	Cáliz: número de lóbulos		
QL	two	deux	zwei	dos	Clown Blue	1
	five	cinq	fünf	cinco	Danmoon20	2
11. VG/ MS (* (+)	Flower: length in front view	Fleur : longueur vue de face	Blüte: Länge in Frontansicht	Flor: longitud en la vista frontal		
QN	short	courte	kurz	baja		3
	medium	moyenne	mittel	media	Clown Blue	5
	long	longue	lang	grande	Dantopur	7
12. VG/ MS (* (+)	Flower: width in front view	Fleur : largeur vue de face	Blüte: Breite in Frontansicht	Flor: anchura en la vista frontal		
QN	narrow	étroite	schmal	estrecha		3
	medium	moyenne	mittel	media	Clown Blue	5
	broad	large	breit	ancha	Dantopur	7
13. VG/ MS (* (+)	Corolla tube: length	Tube de la corolle : longueur	Kronröhre: Länge	Tubo de la corola: longitud		
QN	short	court	kurz	baja		3
	medium	moyen	mittel	media	Danmoon20	5
	long	long	lang	grande	Danmoon18	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
14. VG (*) (+)	Corolla tube: color of outer side	Tube de la corolle : couleur de la face externe	Kronröhre: Farbe der Außenseite	Tubo de la corola: color de la cara externa		
PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
15. VG (+)	Corolla tube: vertical lines on inner side	Tube de la corolle : lignes verticales sur la face interne	Kronröhre: vertikale Linien an der Innenseite	Tubo de la corola: rayas verticales en la parte interna		
QN	absent or weak	absentes ou faibles	fehlend oder gering	ausente o débil	Clown Blue	1
	medium	moyennes	mittel	media		2
	strong	prononcées	stark	fuerte	Dantomoon10	3
16. VG (+)	Corolla tube: color of inner side at basal part	Tube de la corolle : couleur de la face interne au niveau de la partie basale	Kronröhre: Farbe des basalen Teils der Innenseite	Tubo de la corola: color de la parte interna en la parte basal		
PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
17. VG (*) (+)	Corolla lobe: incisions of margin	Lobe de la corolle : incisions du bord	Kronlappen: Randeinschnitte	Lóbulo de la corola: incisiones del borde		
QN	absent or weak	absentes ou faibles	fehlend oder gering	ausente o débil	Danmoon20	1
	medium	moyennes	mittel	media		2
	strong	prononcées	stark	fuerte	Danmoon15	3
18. VG (+)	Upper corolla lobe: undulation	Lobe supérieur de la corolle : ondulation	Oberer Kronlappen: Wellung	Lóbulo superior de la corola: ondulación		
QN	absent or weak	absente ou faible	fehlend oder gering	ausente o débil	Danmoon20	1
	medium	moyenne	mittel	media		2
	strong	prononcée	stark	fuerte	Clown Blue	3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
19.	VG	Upper corolla lobe: color of basal part	Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie basale	Oberer Kronlappen: Farbe des basalen Teils	Lóbulo superior de la corola: color de la parte basal	
	PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
20.	VG	Upper corolla lobe: color of distal part	Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie distale	Oberer Kronlappen: Farbe des distalen Teils	Lóbulo superior de la corola: color de la parte distal	
	PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
21.	VG	Lateral corolla lobe: color of central part	Lobe latéral de la corolle : couleur de la partie centrale	Seitlicher Kronlappen: Farbe des mittleren Teils	Lóbulo lateral de la corola: color de la parte central	
	PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
22.	VG	Lateral corolla lobe: color of marginal part	Lobe latéral de la corolle : couleur de la partie marginale	Seitlicher Kronlappen: Farbe des Randes	Lóbulo lateral de la corola: color de la parte marginal	
	PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
23.	VG	Lower corolla lobe: color of distal part	Lobe inférieur de la corolle : couleur de la partie distale	Unterer Kronlappen: Farbe des distalen Teils	Lóbulo inferior de la corola: color de la parte distal	
	PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
24.	VG	Lower corolla lobe: conspicuousness of blotch	Lobe inférieur de la corolle : netteté de la tache	Unterer Kronlappen: Ausprägung des Flecks	Lóbulo inferior de la corola: visibilidad de la mancha	
	QN	absent or weak	absente ou faible	fehlend oder gering	Hato-04-05	1
		medium	moyenne	mittel		2
		strong	prononcée	stark	Clown Blue	3

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

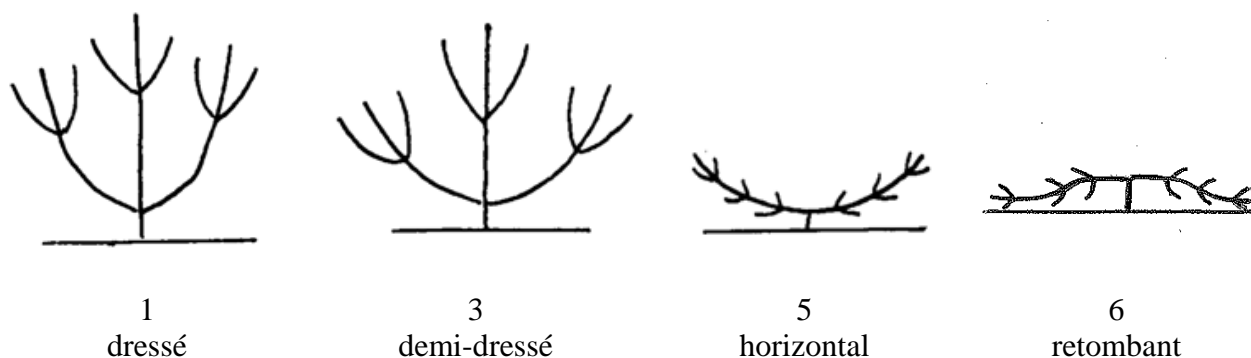
Sauf indication contraire, les observations doivent être effectuées à l'époque de pleine floraison.

Les caractères auxquels le code suivant a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Les observations relatives à la feuille doivent être effectuées sur des feuilles complètement déployées à partir du tiers médian du rameau.

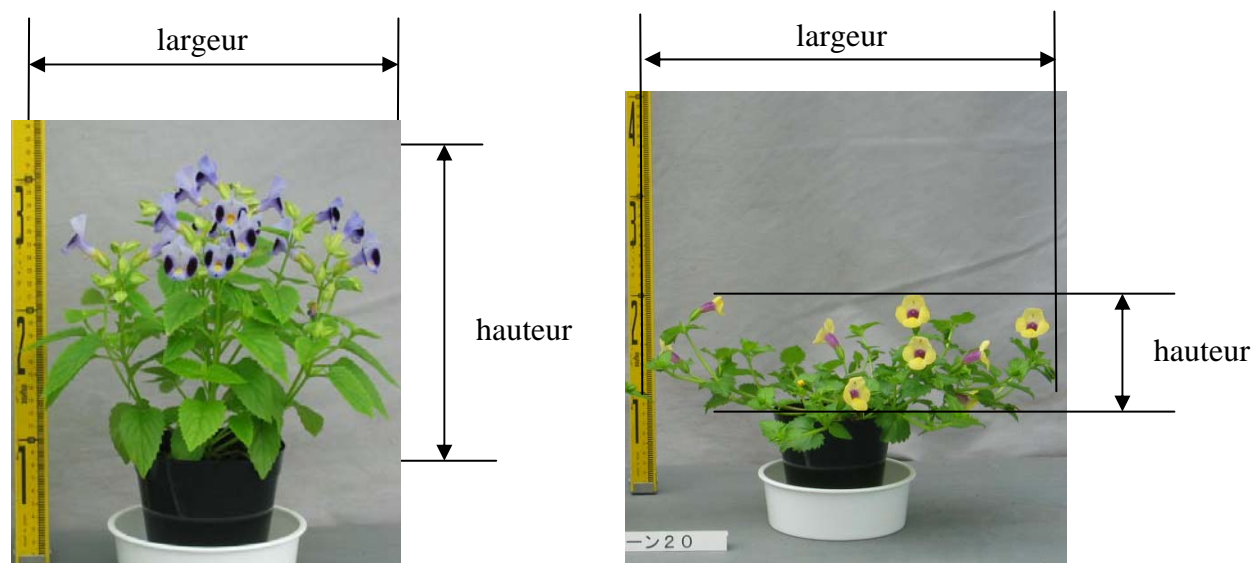
8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : port



Ad. 2 : Plante : hauteur

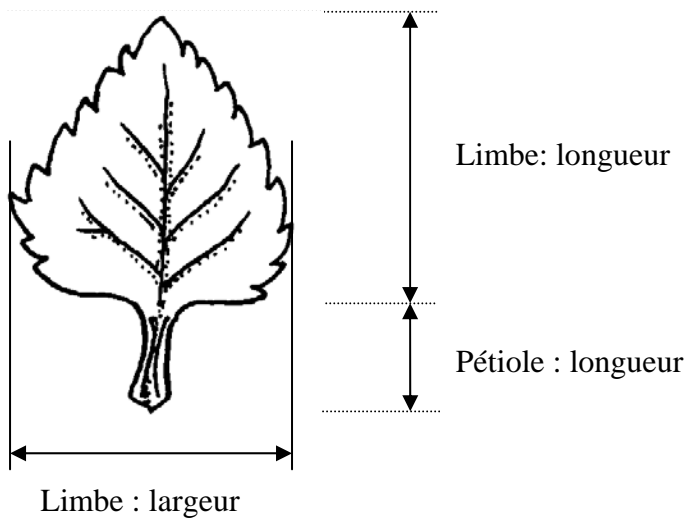
Ad. 3 : Plante : largeur



Ad. 4 : Pétiole : longueur

Ad. 5 : Limbe : longueur

Ad. 6 : Limbe : largeur



Ad. 7 : Limbe : type d'incisions du bord

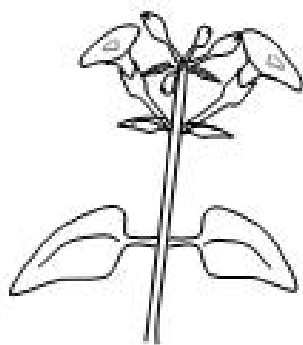


1
dentelé



3
crénelé

Ad. 9 : Inflorescence : bourgeon axillaire

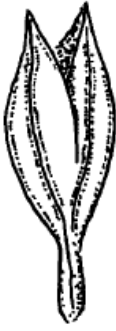


1
absent

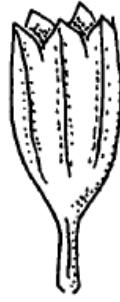


9
présent

Ad. 10 : Calice : nombre de lobes



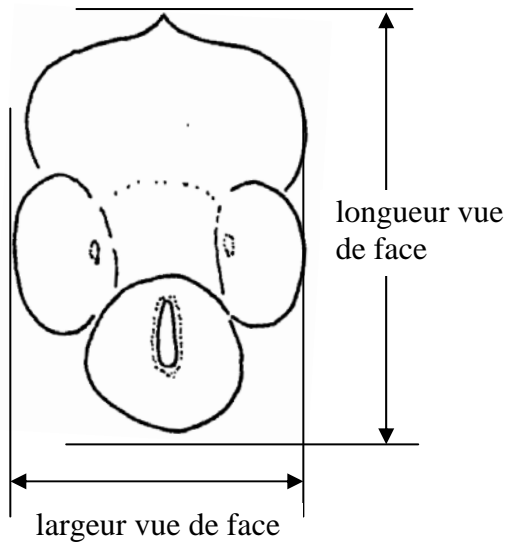
1
deux



2
cinq

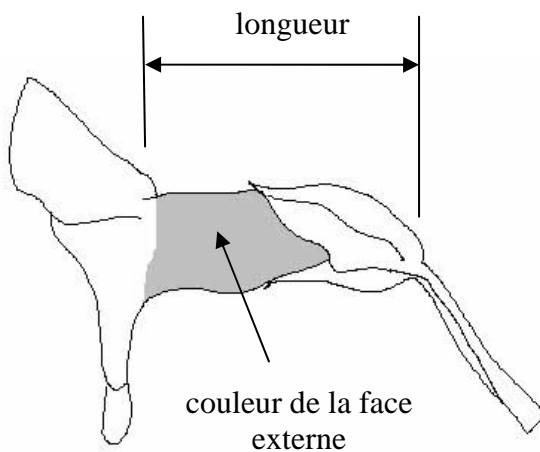
Ad. 11 : Fleur : longueur vue de face

Ad. 12 : Fleur : largeur vue de face



Ad. 13 : Tube de la corolle : longueur

Ad. 14 : Tube de la corolle : couleur de la face externe



Ad. 15 : Tube de la corolle : lignes verticales sur la face interne



1
absentes ou faibles



2
moyennes



3
prononcées

Ad. 16 : Tube de la corolle : couleur de la face interne au niveau de la partie basale

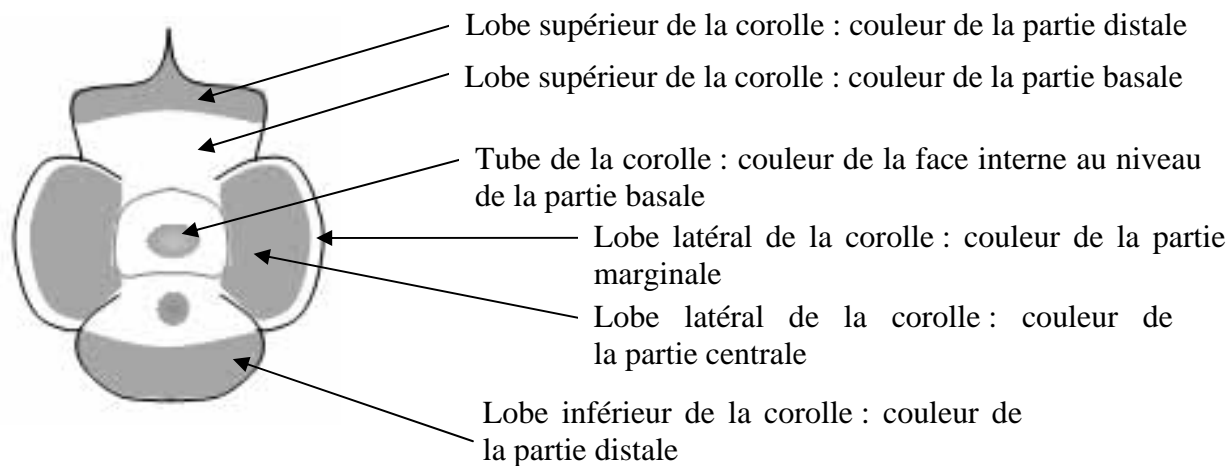
Ad. 19 : Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie basale

Ad. 20 : Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie distale

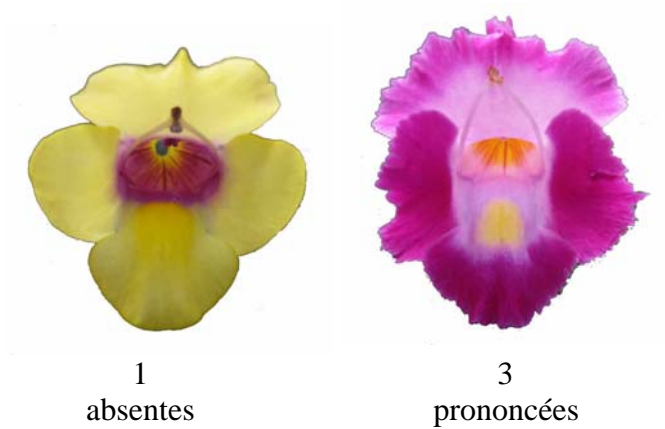
Ad. 21 : Lobe latéral de la corolle : couleur de la partie centrale

Ad. 22 : Lobe latéral de la corolle : couleur de la partie marginale

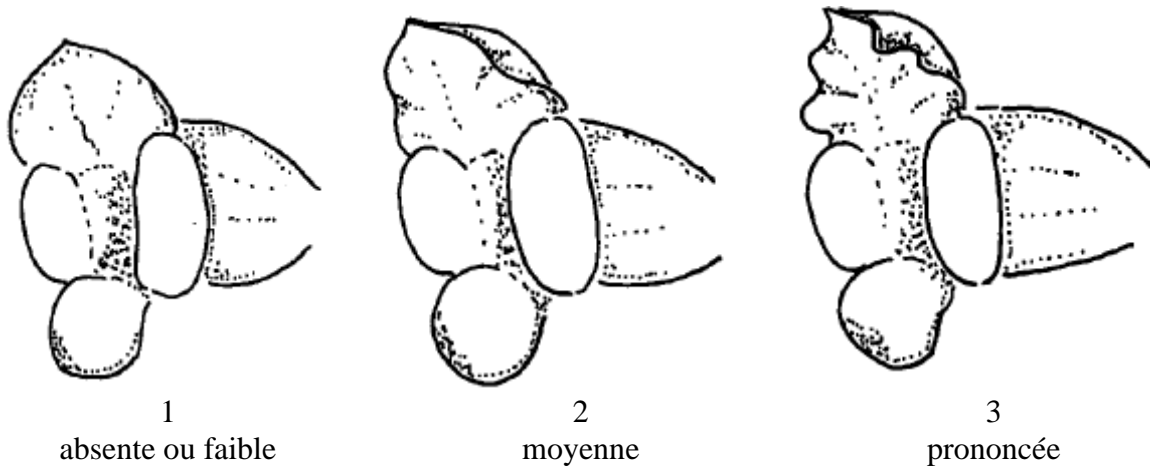
Ad. 23 : Lobe inférieur de la corolle : couleur de la partie distale



Ad. 17 : Lobe de la corolle : incisions du bord



Ad. 18 : Lobe supérieur de la corolle : ondulation



Ad. 24 : Lobe inférieur de la corolle : netteté de la tache

La netteté de la tache se détermine en fonction du contraste des couleurs par rapport à la couleur du lobe inférieur de la corolle.

9. Bibliographie

Inoue,Y, et al., 1982: Encyclopedia of Horticulture. Seibundoshinkosya. Tokyo, JP, vol.11, pp.161-162

Tsukamoto,Y., 1994: The Grand Dictionary of Horticulture. Shogakukan. Tokyo, JP, pp.1638-1639

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique (veuillez compléter) :		
1.1 Nom botanique	<input type="text" value="Torenia L."/>	
1.2 Nom commun	<input type="text" value="Torenia"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

- 4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

- 4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte,
ainsi que la méthode de développement)

.....

- 4.1.4 Autre []
(préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Multiplication végétative

- a) boutures
- b) multiplication *in vitro*
- c) Autre (préciser)

4.2.2 Semences

4.2.3 Autre

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : port		
(1)		
dressé	Clown Blue	1[]
dressé à demi-dressé		2[]
demi-dressé		3[]
demi-dressé à horizontal		4[]
horizontal	Danmoon20	5[]
retombant		6[]
5.2(i) Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie basale		
(19)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.2(ii) Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie basale		
(19)		
blanche		1[]
jaune		2[]
orange		3[]
rouge		4[]
rose		5[]
pourpre		6[]
violette		7[]
autre (préciser)		
5.3(i) Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie distale		
(20)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

Caractères	Exemples	Note
5.3(ii) Lobe supérieur de la corolle : couleur de la partie distale (20)		
blanche		1[]
jaune		2[]
orange		3[]
rouge		4[]
rose		5[]
pourpre		6[]
violette		7[]
autre (préciser)		
5.4(i) Lobe latéral de la corolle : couleur de la partie centrale (21)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.4(ii) Lobe latéral de la corolle : couleur de la partie centrale (21)		
blanche		1[]
jaune		2[]
orange		3[]
rouge		4[]
rose		5[]
pourpre		6[]
violette		7[]
autre (préciser)		
5.5 Lobe inférieur de la corolle : netteté de la tache (24)		
absente ou faible	Hato-04-05	1[]
moyenne		2[]
prononcée	Clown Blue	3[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Plante : hauteur</i>	<i>basse</i>	<i>moyenne</i>
Observations :			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété</p> <p>7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.3 Autres renseignements</p> <p>Une image en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.</p>		
<p>8. Autorisation de dissémination</p> <p>a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.</p>		

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) Micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]